

**REGIME DE RETRAITE PROFESSIONNEL  
(RRP fermé)**

**DEPART A LA RETRAITE ENTRE 60 ET 65 ANS  
REVERSIBILITE DE LA RETRAITE**

**Avenant du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Entre :

- la Fédération Française de l'Assurance (FFA), représentée par M. Meyer

d'une part,

Et :

- la Fédération CFDT Banques et Assurances, représentée par M. Besnard
- la CFE-CGC Fédération de l'Assurance, représentée par M. Vincent
- la Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services et Force de Vente » (CSFV), représentée par Mme Le Pape
- la Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (branche Assurances), représentée par M. Bebin
- la Fédération des employés et cadres Force Ouvrière, représentée par M. de Oliveira
- l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) Fédération Banques-Assurances, représentée par M. Daloz

d'autre part,

*RRP fermé – Avenant du 1<sup>er</sup> avril 2025- Départ entre 60 et 65 ans – Réversibilité de la retraite*

Vu :

- le règlement du Régime de retraite professionnel (RRP fermé) en date du 28 décembre 1995 et ses avenants modificatifs (notamment, en dernier lieu, l'avenant du 2 avril 2024),

il est convenu de ce qui suit :

Article 1 :

Les dispositions provisoires prévues à l'article 15, I « *Retraite anticipée – Réversibilité de la retraite* », 1) et 2), du règlement du Régime de retraite professionnel sont reconduites, sans changement, pour une nouvelle période commençant le 1<sup>er</sup> mai 2025 et s'achevant le 30 avril 2026.

Ces dispositions provisoires continueront donc à s'appliquer respectivement aux retraites RRP dont la mise en service interviendra du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026 inclus et aux pensions de réversion mises en service pendant cette même période.

La commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation se réunira au cours du premier trimestre de l'année 2026 pour déterminer si ces mesures provisoires pourront être ou non prorogées au-delà du 30 avril 2026.

Article 2 :

Le présent avenant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2025.

Les signataires s'engagent à effectuer les démarches nécessaires au dépôt légal dudit avenant.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Pour l'organisation d'employeurs :

Fédération Française de l'Assurance (FFA)  
Alexis Meyer

Signé par :

*Alexis Meyer*

6D8699CD0156433...

Pour les organisations syndicales :

Fédération CFDT Banques et Assurances  
Jean-François Besnard

DocuSigned by:

*Jean-François BESNARD*

988C042EE17849F...

CFE-CGC Fédération de l'Assurance  
Francky Vincent

DocuSigned by:

*FRANCKY VINCENT*

602A4B43570E4D7...

Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services  
et Force de Vente » (CSFV)

Virginie Le Pape

Signé par :

*Virginie Le Pape*

4984F986493D4EC...

Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la  
Banque et de l'Assurance

Olivier Bebin

DocuSigned by:

*Olivier Bebin*

FB161ABF66254BE...

Fédération des employés et cadres Force Ouvrière  
Georges de Oliveira

DocuSigned by:

*georges de oliveira*

22D92C4150EC4B7...

Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)  
Fédération Banques-Assurances

Franck Daloz

DocuSigned by:

*Daloz Franck*

F089F987182F4C1...